



Compte-rendu du CCE du 12 mai 2015

LA DIRECTION CONTINUE

DE CASSER L'EMPLOI

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>

ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL

Tréville, le 13 mai 2015

La direction a présenté les mesures unilatérales qu'elle compte mettre en place dans le cadre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE). Elle maintient les mesures du PSE négociées l'an dernier.

Si la CGT a signé l'accord en 2014, c'est sous la contrainte et le chantage odieux de la direction afin d'éviter que les salariés aient encore moins.

Pour les 200 salariés de Mellac, Magny et de l'Ert Centre Ouest, la direction accorde de mini-mesures supplémentaires **mais rien de plus pour les 400 autres salariés et pour tous ceux des plans précédents**. Vu la crise actuelle et SMICARDS que nous sommes, la difficulté de retrouver un emploi sera identique quel que soit l'endroit où nous travaillons.

Les mesures doivent être identiques pour tous les salariés dont la direction a décidé de supprimer l'emploi. Comment expliquer à un salarié de Lectoure qu'il a droit à 9 mois de congé de reclassement, à ceux de Miribel, Labuissière ou Rostrenen... 12 mois et qu'un salarié de Mellac ou Magny aurait droit à 15 mois ou que le budget de formation alloué serait différent... ?

Les salariés de la logistique INTERMARCHE demandent à garder leur emploi et non à être licenciés pour augmenter les dividendes des Actionnaires PATRONS D'INTERMARCHE.



Si INTERMARCHE continue de fermer ses entrepôts, les mesures du PSE doivent être améliorées. La CGT demande un mois de salaire par année d'ancienneté en supra légale, un plan de départ en préretraite à partir de 55 ans financé par INTERMARCHE, un congé de reclassement de 2 ans pour les seniors de + de 50 ans... Les salariés de Levet doivent aussi bénéficier des mesures du PSE car plus de 60 % des salariés auront des distances supplémentaires à parcourir ce qui implique une modification du contrat de travail...

Les motivations économiques ne sont pas justifiées : Comment expliquer la fermeture de la base d'Avermes (03) pour sa vétusté alors qu'elle est la dernière base construite en 2001 ? Comment faire croire que les conditions de travail seront améliorées alors qu'il y a un nombre important d'accidents de travail sur la 1^{ère} base mixte de Béziers ? Comment faire croire à la compétitivité alors que le coût colis de Béziers plante le coût colis national et que le coût colis de Bourges sera supérieur à celui d'Avermes et de Levet !

Les élus du CCE ont voté deux motions à l'unanimité, redemandant :

- la communication de l'étude complète faite par le cabinet « Eurodécision » déterminant entre autres le bon emplacement des nouvelles bases et le nombre. Tous les salariés doivent connaître leur avenir.
- une négociation des mesures du PSE avec les organisations syndicales et des moyens pour les membres du CCE afin de rencontrer les administrations comme la DIRECCTE...

En plus d'annoncer le PSE juste avant les congés, INTERMARCHE veut contraindre le CCE à rendre un avis le 10 juillet alors que la loi permet de le rendre début septembre (4 mois après la 1^{ère} réunion). Un accord avec les Syndicats pourrait rallonger ce délai afin de permettre aux experts et élus du CCE, des CE et des CHSCT de faire leur travail dans des conditions normales.

Voici, le bon dialogue social chez Intermarché : Le CCE envisage de voter une action en référé à la prochaine réunion du 19 mai.

Avec la CGT, Salariés de la LOGISTIQUE refusons qu'INTERMARCHE soit le plus grand fossoyeur d'emplois. TOUS ENSEMBLE, REAGISSONS !